

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DECISION DU MAIRE N° DEC2025_10

PORTANT MODIFICATION D'UNE REGIE DE RECETTES

« CANTINE / ALSH »

Le Maire de Mours Saint Eusèbe

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° DEC2021_47 portant modification de la régie de recettes « Cantine/ALSH » ;

Vu la décision n° DEC2023_126 portant modification de la régie de recettes « Cantine/ALSH » ;

Vu l'arrêté du 01/07/1997 portant création de la régie de recettes « Cantine / ALSH » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 janvier 2025 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

L'article 9 de la décision n° DEC2021_47, modifié par la décision n° DEC2023_126, est modifié ainsi qu'il suit :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 40 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est quant à lui fixé à 3 000 €.

ARTICLE 2 :

Les autres termes de la décision n° DEC2021_47 ne sont pas modifiés et restent en vigueur.

FAIT à MOURS SAINT EUSEBE,
Le 23 janvier 2025,

Avis du Comptable public

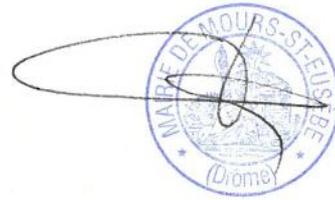
Le Maire,

Pour le Chef de service comptable,



Taoufik GARA

Adjoint Service de gestion comptable Nord-Drome



Dominique MOMBARD